



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

catastrophes naturelles

Question au Gouvernement n° 953

Texte de la question

SOLIDARITÉ À L'ÉGARD DES SYLVICULTEURS DU SUD-OUEST

M. le président. La parole est à M. Jean Grenet, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Jean Grenet. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. Michel Barnier, ministre de l'agriculture. Cela a déjà été dit, le bilan à ce jour, après le passage de la tempête Klaus ce week-end en Aquitaine, est très lourd : 11 morts et 200 000 hectares de forêt détruits dans le Sud-Ouest, tout particulièrement dans les Landes. Un tiers du massif forestier a été anéanti en quelques heures et la facture atteindra au moins 600 millions d'euros pour les assureurs - encore cette estimation n'est-elle que provisoire. Ainsi, c'est toute la filière bois qui est touchée en Aquitaine, pour la deuxième fois en moins de dix ans. Une chose est sûre : le bilan matériel pour notre région sera d'une ampleur supérieure à celui de 1999.

J'ajoute que cette catastrophe intervient dans un contexte de crise, crise qui atteint notamment le secteur de la construction dont dépendent fortement les professionnels de la forêt et du bois. Naturellement, ceux-ci attendent beaucoup de l'État, ainsi que de l'Europe, monsieur le ministre. Je sais que vous avez pris la mesure de l'ampleur des dégâts, au même titre que le Président de la République et Mme la ministre de l'Intérieur, en vous rendant sur place, dimanche.

Pouvez-vous donc rassurer la représentation nationale et les professionnels de la forêt, très inquiets, à juste titre, et qui attendent beaucoup de la solidarité nationale ? Quelles sont les mesures, fortes et rapides, que vous entendez mettre en oeuvre afin que ce secteur puisse espérer se relever de ce nouveau sinistre qui compromet son avenir à court et moyen termes ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Barnier, ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Michel Barnier, *ministre de l'agriculture et de la pêche*. Monsieur le député Jean Grenet, la situation dans les forêts du Sud-Ouest est bien celle que vous dites, pas uniquement en Aquitaine d'ailleurs, car, outre que la tempête a été plus grave qu'en 1999, elle a aussi touché le Midi-Pyrénées et le Languedoc-Roussillon.

En tant que ministre de l'agriculture, de la forêt et de la pêche, je tiens à souligner que ce sont aussi des exploitations agricoles, ostréicoles et aquacoles qui ont été frappées.

Au total, on peut estimer, au moment où je vous parle, que les dégâts portent sur 40 millions de mètres cubes. J'ai demandé à l'Institut forestier national de procéder par voie aérienne à des photographies, afin d'avoir un bilan exact de cette catastrophe.

L'urgence, monsieur Grenet, est d'abord d'ouvrir les voies d'accès dans les forêts et de les sécuriser. C'est un travail dangereux qui exige que l'on prenne des précautions. Mais il faut aussi ouvrir les canaux d'irrigation et libérer les fossés, car les terrains sont entièrement inondés.

Ce travail sera effectué dans les semaines qui viennent. En accord avec le Premier ministre, j'ai dégagé cinq millions d'euros pour aider à ces premiers travaux, auxquels se sont attelés cinq cents agents de l'ONF. Je veux les remercier, comme l'a fait le chef de l'État sur le terrain dimanche, ainsi que la centaine d'autres agents venus d'autres régions pour leur prêter main forte. J'ajoute à ces remerciements un mot de gratitude pour les agents des communes forestières et des entreprises.

La seconde urgence est d'élaborer avec les professionnels un plan global pour stocker le bois, l'arroser et le valoriser. Nous y travaillons. J'ai réuni hier l'ensemble de la filière, ainsi que l'avait demandé François Fillon.

Nous appliquerons bien entendu les enseignements tirés de la tempête de 1999, mais nos réponses ne se limiteront pas à cela.

En effet, je suis frappé par exemple de constater que les exploitants forestiers, les propriétaires privés ou publics ne sont réellement couverts par aucun système d'assurance ou de prévoyance, et je tenterai de remédier à cette situation.

Nous nous inspirerons enfin avec Jean-Louis Borloo des propositions du Grenelle de l'environnement, pour bâtir un grand plan global de production et de valorisation du bois.

Oui, monsieur Grenet, les personnes touchées ont droit à la solidarité nationale. Elles ont aussi droit à la solidarité européenne. Voilà pourquoi Bruno Le Maire a saisi sans attendre la commission européenne, lundi matin, pour qu'intervienne le Fonds européen de solidarité, fonds que je connais bien pour l'avoir moi-même créé, en 2002, au lendemain des grandes inondations qui avaient touché le centre de l'Europe.

M. Maxime Gremetz. Félicitez les gens d'EDF !

M. Michel Barnier, *ministre de l'agriculture*. J'espère, monsieur Gremetz, que la mobilisation de ce fonds de solidarité doté d'un milliard d'euro vous incitera à vous montrer un peu plus européen que d'habitude !

(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.) Il a précisément été conçu pour une catastrophe telle que celle qui frappe aujourd'hui ces trois régions françaises. *(Même mouvement.)*

Données clés

Auteur : [M. Jean Grenet](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 953

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 29 janvier 2009